

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 7076**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Domaine : Droit, Economie, Gestion Licence professionnelle Assurance, Banque, Finance

Spécialité : Banque, Assurance, Finance (Echanges et Gestion)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Nice Sophia Antipolis	Président de l'université de Nice, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313 Finances, banque, assurances, immobilier

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat L'objectif de la Licence Professionnelle BAF est de former des conseillers - gestionnaires de clientèle de particuliers, qui soient polyvalents et évolutifs.

La polyvalence fait référence à la diversité des opérations traitées et doit permettre de répondre à tous les besoins exprimés par le client particulier. Le potentiel évolutif concerne l'aptitude à exercer, à terme, des responsabilités d'encadrement.

Compétences ou capacités évaluées.

- compétences techniques liées à la pratique bancaire : La connaissance du marché des particuliers, la maîtrise de l'ouverture et de la gestion des comptes de dépôt, la connaissance des services bancaires, des produits bancaires et non bancaires d'épargne, les opérations de financement des particuliers, la prévention et la gestion des risques 'clients', l'assurance des biens et des personnes, la transmission du patrimoine à titre gratuit, la gestion et le développement du portefeuille de clientèle ;

- compétences managériales : comptabilité financière, de marketing, gestion de la relation client, communication professionnelle, négociation commerciale, gestion des ressources humaines, utilisation de l'outil informatique.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Banque, assurance, finance

Conseiller _ gestionnaire de la clientèle de particuliers, Chargé de clientèle, Commercial dans un établissement financier, Attaché commercial, Conseiller financier

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1201 : Accueil et services bancaires

C1206 : Gestion de clientèle bancaire

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification sont les Unités d'Enseignement décrites dans le cadre ci-après. Ces unités peuvent être acquises par la formation ou la validation des acquis (VAP, VAE). Le système de formation initiale permet d'accueillir un public de formation continue. Pour répondre au besoin des réductions de parcours, un dispositif de Formation Qualifiante Modulaire est mis en place à l'IUT de Nice Sophia-Antipolis.

UE1: Environnement bancaire - (15 ECTS)

UE2: Pratique de l'activité bancaire - (15 ECTS)

UE3 : Outils bancaires (15 ECTS)

UE4 : Projet tuteuré - (7,5 ECTS)

UE5 : Stage - (7,5 ECTS)°

La Licence Professionnelle est attribuée aux étudiants ayant obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.

La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement d'une part, et les unités d'enseignement d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire sur l'année universitaire en cours uniquement.

L'évaluation des étudiants se fait dans chaque unité d'enseignement sous une forme de contrôle continu.

- Evaluation du projet tuteuré : soutenance et évaluation de la qualité du projet

- Evaluation du stage : rapport, soutenance et travail en entreprise

Lorsque la licence n'a pas été obtenue, les UE dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables.
Le bénéfice de l'acquisition d'une composante (unité) par la VAE ou par la formation est illimité.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est composé d'enseignants chercheurs, d'enseignants, de chercheurs ou de personnels qualifiés ayant contribué aux enseignements ou choisis en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement. Il comprend, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels du secteur concerné.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE	X	5 membres dont 3 enseignants-chercheurs et deux professionnels.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24.11.1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Habilitation N° 20044159 (Contrat 2008-2011) -Habileté par arrêté ministériel en date du 15 juillet 2008

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

www.unice.fr/ove/

Autres sources d'information :

IUT de Nice Côte d'Azur : www.iut.unice.fr

Lieu(x) de certification :

IUT Nice-Côte d'Azur, département Techniques de Commercialisation, site de Nice

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IUT Nice-Côte d'Azur, département Techniques de Commercialisation, site de Nice

Historique de la certification :